INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (la «SICAV »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR ACTIONS MONDE

Action E : FR0010613331

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE
Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV relève de la classification « Actions internationales ».

L'objectif de gestion de la SICAV est double : chercher à offrir un portefeuille composé de grandes valeurs internationales à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions mondiaux pour profiter des opportunités présentées par chaque zone et lisser les effets des cycles boursiers. La SICAV cherche à tirer parti de ces opportunités pour obtenir, sur la période de placement recommandée, supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI All Countries World et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

La SICAV est gérée activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence MSCI All Countries World. La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de la SICAV avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein des indices MSCI North America, MSCI Emerging Markets, MSCI Japan et MSCI Europe, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).

En fonction de l'analyse fondamentale développée par la Société de gestion, des couvertures de change pourront être mise en place, totalement ou partiellement sur l'actif de la SICAV avec pour objectif de limiter l'impact sur la performance de la SICAV de l'évolution du taux de change de la devise euro par rapport aux autres devises présentes dans le portefeuille.

LA BANQUE POSTALE ASSET Management (la « Société de Gestion » ou « LBP AM ») a délégué à TOCQUEVILLE FINANCE SA (« TFSA »), une partie de la gestion financière de la poche « action » du portefeuille de la SICAV afin de faire bénéficier les actionnaires de l'expertise de TOCQUEVILLE FINANCE SA en matière de gestion de portefeuilles composés d'actions européennes. Le choix des titres se fait en deux étapes :

- **Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »).**

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant indices MSCI North America dividendes nets réinvestis (en euro), MSCI Emerging Markets dividendes nets réinvestis (en euro), MSCI Japan dividendes nets réinvestis (en euro) et MSCI Europe dividendes nets réinvestis (en euro), est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de LBP AM et de TFSA, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM, et sur l'expertise interne des gérants de TFSA. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. TFSA utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles à la SICAV, à condition que la note moyenne extra-financière de la SICAV respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM et TFSA mettent en place la stratégie ISR du portefeuille

Ensuite, TFSA et LBP AM procèdent chacune à leur propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, TFSA peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc de LBP AM. LBP AM et TFSA restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

- **Sélection des titres.**

La politique de gestion vise à sélectionner, dans chaque zone et chaque secteur d'activité, des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le processus d'investissement fait donc appel à différentes sources de valeur ajoutée : une composante d'allocation qui définit la répartition de l'exposition par classes d'actifs, zones géographiques et devises sur la base d'analyses macro et microéconomiques et une composante de sélection de valeurs composant l'univers d'investissement de la SICAV, à l'intérieur de chaque zone géographique, résultant de la mise en œuvre d'une analyse fondamentale ou d'une analyse quantitative des valeurs ciblées en fonction de ce qui a été identifié comme étant le meilleur vecteur de performance par le gérant L'analyse fondamentale susceptible d'être mise en œuvre repose sur une analyse financière et boursière de l'univers de valeurs (valorisation relative, anticipations positives sur les bénéfices, changements de tendances à court terme des cours) et sur une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management. L'analyse quantitative susceptible d'être mise en œuvre, repose sur une approche multicritère visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques propres à délivrer des performances supérieures sur le long terme. L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenue par la gestion. L'exposition au risque actions sur les marchés mondiaux, au minimum de 60 %, est obtenue par des investissements en direct, ou par le biais d'OPC ainsi que par l'utilisation de produits dérivés. Les zones géographiques sur lesquelles le portefeuille est investi sont l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie et les pays émergents. Le portefeuille peut être investi sur les pays émergents, dans la limite de 20 % de l'actif net. La SICAV peut également investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de catégorie "Investissement Grade" ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. La SICAV peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Le risque de change peut-être présent dans l'action C du fait d'expositions sur des devises autres que l'euro.

Pour la poche « actions européennes » déléguée à Tocqueville Finance SA, les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance. TFSA prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que TFSA a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.).

Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché mondial des actions, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. LBP AM et TFSA s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

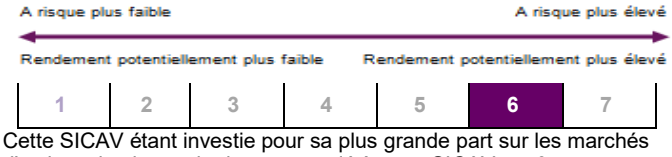
En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-

financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net de la SICAV. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

La SICAV peut investir jusqu'à 10% en OPC. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la SICAV et celles adoptées par le gérant des OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la SICAV privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. L'action E est une action de capitalisation et/ou de distribution. Les rachats d'actions sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette SICAV étant investie pour sa plus grande part sur les marchés d'actions, le niveau de risque associé à cette SICAV est 6.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels la SICAV est investie.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.
- Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

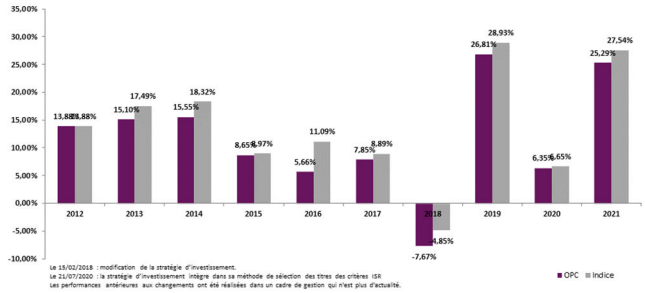
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Souscriptions auprès du réseau commercialisateur de LA BANQUE POSTALE : ▪ 1,50 % pour les souscriptions inférieures à 75 000 euros, ▪ 1 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 75 000 euros et inférieures à 150 000 euros, ▪ 0,80 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 150 000 euros. ■ Souscription auprès d'autres commercialisateurs : 1,50 %. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un actionnaire, consécutives à une demande de rachat, portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. ■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	■ 1,55 % TTC.
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La SICAV a été créée le 1er octobre 1986.
- L'action E a été créée le 2 juillet 2008.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SICAV :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de la SICAV, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat de la SICAV peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories d'actions :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La présente SICAV n'est pas ouverte aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cette SICAV est agréée en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 avril 2022.